

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 décembre 2002 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absente pour cause : Madame la conseillère, Linda McGrail

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-12-284 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :
Point 6.5 – Assurances générales est retiré.

ADOPTÉE

2002-12-285 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2002, tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-12-286 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2002 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2002, au montant de **123,409.90 \$**.

ADOPTÉE

2002-12-287 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2002 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2002, au montant de **242,705.99 \$**.

ADOPTÉE

2002-12-289 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 291, IMPOSANT UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003**

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un règlement modifiant le règlement numéro 291 imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour l'exercice financier 2003.

2002-12-290 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'engager monsieur Daniel Pelletier, à titre d'employé temporaire pour la saison hivernale 2002-2003, au poste de préposé à l'entretien des patinoires, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-12-291 **ENGAGEMENT TEMPORAIRE – GARDIENS DE PATINOIRES - AUTORISATION**

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport du directeur des Services communautaires en regard à l'engagement de gardiens de patinoires, pour la saison hivernale 2002-2003.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager messieurs Jan Dobrosielski et Sébastien Lalonde à titre d'employés temporaires pour la saison hivernale 2002-2003, au poste de gardien de patinoires, le tout selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-12-292 **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – PROPOSITION DE MODIFICATIONS - ADOPTION**

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 21 juin 2001, la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (2001, c.19) en conformité avec la volonté gouvernementale de réorganiser la carte policière du Québec;

Attendu que la *Loi concernant l'organisation des services policiers* a modifié la *Loi sur la police* (2000, c.12) notamment en :

- Établissant de nouveaux critères qui déterminent l'obligation pour une municipalité d'être desservie par une sûreté municipale ou par la Sûreté du Québec;
- Établissant de nouveaux niveaux de services policiers qui doivent être rendus par le corps policier responsable de la desserte d'une municipalité;

- Élargissant la responsabilité des comités de sécurité publique chargés de la gestion des ententes relatives aux services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec.

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est desservie par la Sûreté du Québec depuis le 1^{er} juin 2002;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se trouve sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Attendu qu'une entente de services relative aux services policiers fournis par la Sûreté du Québec, au sens de la Loi sur la police (2000, c.12), doit être conclue avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Attendu qu'après lecture et analyse du projet d'entente, il y a lieu d'apporter certaines modifications.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, préalablement à la signature de *l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*, presse la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministre de la Sécurité publique d'apporter les modifications suivantes au projet d'entente :

- Article 6.1 (nombre de policiers) : ajouter après le nombre de policiers assignés à la MRC, la phrase suivante :

De plus, la Sûreté garantie que ... (inscrire le nombre défini) policiers seront en disponibilité et ... (inscrire le nombre défini) policiers seront en devoir sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges simultanément et en tout temps. Aussi, la répartition du nombre de policiers selon les quarts de travail et selon les secteurs de déploiement sera expressément définie dans le plan d'organisation policière.

- Article 11 (poursuites) : remplacer le texte proposé par le suivant :

11.1 Les municipalités locales visées peuvent autoriser les membres de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction :

a) pour toute infraction au *Code de la Sécurité routière* survenue sur tous les chemins publics situés sur le territoire desdites municipalités, à l'exclusion des autoroutes;

b) pour toute infraction aux lois et aux règlements pris par les autorités municipales, dont ceux relatifs à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique.

11.2 Les amendes et les frais provenant des constats d'infraction indiqués à l'article 11.1 appartiennent aux municipalités poursuivantes.

11.3 L'administration et la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec relèvent de la cour municipale compétente, le cas échéant.

2002-12-292 ... suite

11.4 Pour toute infraction au *Code de la Sécurité routière* ou à la réglementation municipale survenue sur le territoire des municipalités visées, la Sûreté utilisera les constats d'infraction qui lui seront fournis par la MRC et ce, après entente sur la forme dudit constat. La Sûreté transmettra une fois par semaine, par courrier ou en personne, à la cour municipale compétente, les constats émis au nom des municipalités visées par la présente entente.

- Qu'un nouvel article soit ajouté afin que le ministre de la Sécurité publique se porte garant du respect de toutes et chacune des obligations et responsabilités de la présente entente.
- Que le ministre de la Justice, responsable de l'application des dispositions relatives à la poursuite des infractions prévues au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2, art. 650), soit également signataire à la présente entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au ministre de la Justice du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

19H45

ARRIVÉE DE MONSIEUR LE CONSEILLER, JACQUES SIROIS.

2002-12-293

COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2003 - NOMINATIONS

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2003 :

| | |
|--|---|
| Comité consultatif d'urbanisme | Daniel Lauzon |
| Services communautaires | Jacques Montesano, Serge Roy |
| Comité intermunicipal d'incendie | Daniel Lauzon, Jacques Montesano |
| Relations de travail | Jacques Sirois, Linda McGrail |
| Comité intermunicipal d'assainissement | Jacques Sirois |
| Agence Métropolitaine de Transport | Jacques Sirois |
| Comité intermunicipal de transport | Jacques Sirois, Daniel Lauzon, suppléant CIT |

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés « maire suppléant » de la Municipalité et « substitut » à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2003, pour les périodes suivantes :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Janvier, février et mars | Serge Roy |
| Avril, mai et juin | Jacques Sirois |
| Juillet, août et septembre | Gisèle Péladeau |
| Octobre, novembre et décembre | Daniel Lauzon |

ADOPTÉE

2002-12-294 REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la conseillère, Gisèle Péladeau, soit nommée représentante de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, pour les mois de janvier à avril 2003, et le conseiller, Jacques Sirois, représentant pour les mois de mai à décembre 2003.

ADOPTÉE

2002-12-295 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET 2003

Il est proposé par, _____ appuyé par, _____
Et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, pour l'exercice financier 2003, tel que décrit ci-dessous :

| REVENUS 2003 | |
|---|---------------------|
| Quote-part de la Ville de Pincourt | 1,160,076 \$ |
| Quote-part de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | 719,646 \$ |
| Quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil | 179,190 \$ |
| Total des revenus 2003 | 2,058,912 \$ |

| DÉPENSES 2003 | |
|--|---------------------|
| Administration générale | 124,144 \$ |
| Hygiène du milieu | 891,703 \$ |
| Frais de financement | 353,665 \$ |
| Remboursement de la dette à long terme | 673,400 \$ |
| Transfert aux activités d'investissement | 16,000 \$ |
| Total des dépenses 2003 | 2,058,912 \$ |

ADOPTÉE

2002-12-296 TRANSPORT SOLEIL INC. – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le paiement de la contribution de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au service de transport pour l'organisme Transport Soleil inc., pour l'année 2003 au montant de **7,758 \$**.

ADOPTÉE

2002-12-297 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DEMANDE D'INCLUSION DU TERRITOIRE DE L'ÎLE-PERROT À LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les déplacements des véhicules automobiles se font en majorité vers l'Île de Montréal pour fins de travail, loisirs ou autres;

CONSIDÉRANT la proximité géographique de l'Île Perrot à l'Île de Montréal;

2002-12-297 ... suite

CONSIDÉRANT l'affinité politico-administrative avec la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'accroissement du développement urbain de la banlieue Ouest de l'Île de Montréal.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au ministre des Transports du Québec d'inclure dans le territoire de la Direction de l'Île de Montréal, le territoire de l'Île Perrot.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités faisant partie de l'Île Perrot, au ministre des Transports, au directeur de la Direction de l'Île de Montréal, au directeur de la Direction de la Montérégie et à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2002-12-298 SERVICES BANCAIRES 2003-2004-2005 - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services bancaires pour les années 2003-2004-2005;

Considérant la recommandation de la secrétaire-trésorière adjointe d'accepter l'offre de la Caisse populaire de l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour la fourniture de services bancaires soit accordé à la Caisse populaire de l'Île-Perrot, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 27 novembre 2002. Le contrat est d'une durée de 3 ans (2003-2004-2005), avec une possibilité de prolongation pour les années 2006 et 2007.

Que le maire, Michel Tartre, et la directrice générale, Manon Bernard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2002-12-299 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif à la circulation des véhicules et des piétons sur le territoire de la Municipalité.

Ce règlement a notamment pour objet de fixer des normes de circulation des véhicules et des piétons, le détournement de la circulation en certaines circonstances et les limites de vitesse. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

202-12-300 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif au stationnement des véhicules sur le territoire de la Municipalité. Ce règlement a notamment pour objet de fixer des normes de stationnement, d'interdire le stationnement l'hiver et de prévoir le remorquage et le remisage des véhicules stationnés illégalement. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-301 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif aux ventes de garage et les ventes temporaires. Ce règlement a notamment pour objet de réglementer les ventes de garage et les ventes temporaires, de soumettre ces ventes à l'obligation d'obtenir un permis. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-302 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif aux colporteurs. Ce règlement a notamment pour objet d'interdire le colportage à moins d'avoir demandé et obtenu un permis et à limiter le colportage à une période de jour. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-303 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif aux systèmes d'alarme. Ce règlement a notamment pour objet de prévoir des normes d'utilisation des systèmes d'alarme et d'autoriser certaines personnes à pénétrer dans un lieu protégé pour interrompre le signal sonore d'un système d'alarme. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-304 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif aux nuisances. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-305 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-306 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CRÉER LA ZONE H02-235 ET D'Y PRESCRIRE CERTAINES NORMES

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de créer la zone H02-235 à même la zone H02-207 et d'y prescrire des normes de construction et d'usage. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise séance tenante aux membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-12-307 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CRÉER LA ZONE H02-235 ET D'Y PRESCRIRE CERTAINES NORMES – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H02-235, à même la zone H02-207 et d'y prescrire des normes de construction et d'usage;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 245-35 modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H02-235 à même la zone H02-207 et d'y prescrire des normes de construction et d'usage contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

2002-12-307 ... suite

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le premier projet de règlement numéro 245-35 modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H02-235 à même la zone H02-207 et d'y prescrire des normes de construction et d'usage soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 14 janvier 2003, à 19h00, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES NOVEMBRE 2002

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.

2002-12-308 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h19.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

